

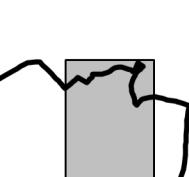
# **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS HAUT VAL D'ALZETTE**

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

**Zonage :**

-  + Limite communale
-  Découpage en zones avec indication de type de zone
-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé
-  Secteur remarquable du paysage
-  Secteur couvert par un OAP Aménagement
-  Sentiers et chemins publics et privés à protéger
-  Limite de zone non aedificandi frontalière
-  Trame Verte et Bleue (cf. OAP patrimoniale)

# Reglement graphique



Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil communautaire en date  
du 25/02/2020 approuvant le PLUiH.

le Président

## Secteur de risques

(PPR minier, Aléa mouvement de terrain et ch  
Cavité et emprise d'incertitude